

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue à l'École polyvalente Saint-Jérôme, 535, rue Filion, à Saint-Jérôme, le 20 octobre 2020, et ce, à laquelle sont présents :

M ^{me} Isabelle Viau,	présidente et membre parent représentant le district 1
M. Jean-Charles Bouvrette,	vice-président et membre parent représentant le district 3
M ^{me} Sylvie Beauregard,	membre représentant les directions d'établissement
M. Robert Collerette,	membre représentant la communauté
M ^{me} Jade Denis-Séguin,	membre représentant la communauté
M. Alexandre Gagnon,	membre représentant la communauté
M. Benoît Gravel,	membre représentant la communauté
M ^{me} Johanne Hamel,	membre représentant la communauté
M ^{me} Jaymee Lafave,	membre parent représentant le district 5
M ^{me} Mélanie Larin,	membre parent représentant le district 4
M ^{me} Nathalie Lebeau,	membre représentant le personnel de soutien
M. Marc-André Leblanc,	membre représentant le personnel d'encadrement
M ^{me} Mélanie Pesant,	membre parent représentant le district 2
M. Martin Pigeon,	membre représentant le personnel enseignant
M ^{me} Nathalie Raymond,	membre représentant le personnel professionnel non enseignant

les membres du conseil d'administration et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M^{me} Katia Lavallée, directrice générale adjointe sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Jean-Charles Bouvrette est autorisé à participer à distance par le biais de l'application *Microsoft TEAMS*.

Invité :

M. David Castanha-Morin, directeur, Service des ressources financières

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

CONVOCAION DE LA SÉANCE (RCA-001/SSGC)

CONSIDÉRANT l'article 262 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui prévoit un délai minimal de deux jours entre l'envoi de l'ordre du jour de la séance et des documents qui l'accompagnent aux membres du conseil d'administration (CA) et la tenue de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les délais très serrés entre la formation du CA et la tenue de cette séance n'ont pu permettre le respect du délai plus haut mentionné;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que les membres du CA renoncent formellement au délai plus haut mentionné;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Mélanie Larin de :

RENONCER au délai légal de transmission de l'ordre du jour de la présente séance et des documents qui l'accompagnent.

Adopté

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

DÉSIGNATION D'UNE PRÉSIDENTE TEMPORAIRE D'ASSEMBLÉE (RCA-002/SSGC)

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Johanne Hamel de désigner M^{me} Guylaine Desroches, pour présider la séance jusqu'à la nomination d'un membre du conseil d'administration à la présidence.

Adopté

ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCA-003/SSGC)

M^{me} Johanne Hamel **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
 2. Vérification des présences et constatation du quorum;
 3. Convocation de la séance;
 4. Mot de la directrice générale;
 5. Désignation d'une présidence temporaire d'assemblée;
 6. Assermentation des membres du conseil d'administration;
 7. Adoption de l'ordre du jour;
 8. Parole à l'assemblée (ce point est reporté *sine die* en raison de la situation de pandémie);
 9. Parole aux élèves (ce point est reporté *sine die* en raison de la situation de pandémie);
 10. Déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration;
 11. Procédure d'élection relativement à la nomination de la présidence et de la vice-présidence du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord;
 12. Nomination d'une présidence d'élection et de deux scrutateurs relativement à la nomination de la présidence et de la vice-présidence;
 13. Clôture de la période de mises en candidature pour la présidence du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord;
 14. Nomination de la présidence du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord;
 15. Clôture de la période de mises en candidature pour la vice-présidence du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord;
 16. Nomination de la vice-présidence du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord;
 17. Détermination de la durée du mandat des membres du conseil d'administration;
 18. Signataires aux comptes bancaires;
- PAUSE
19. Cadre normatif du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) et adaptations nécessaires;
 20. Application transitoire des règles de procédure du conseil des commissaires au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN);
 21. Application du Code d'éthique et de déontologie du conseil des commissaires;
 22. Amendement – Calendrier des séances du conseil d'administration 2020-2021;
 23. Calendrier des rencontres du conseil d'administration et du *comité de gouvernance et éthique*, du *comité de vérification* et du *comité des ressources humaines*;
 24. Nomination des membres du conseil d'administration sur les divers comités permanents du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord pour l'année scolaire 2020-2021;
 25. Nomination des membres du conseil d'administration sur les conseils d'administration des corporations sans but lucratif pour l'année scolaire 2020-2021;
 26. Décisions rendues pendant la période transitoire;
 27. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
 28. Questions diverses;
 29. Information du comité de parents;
 30. Information de la vice-présidence;
 31. Information de la présidence - nouvelles et courrier;

32. Information de la direction générale;
33. Tour de table - partage d'information;
34. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

Ce point est reporté *sine die* en raison de la situation de pandémie.

PAROLE AUX ÉLÈVES

Ce point est reporté *sine die* en raison de la situation de pandémie.

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour information

PROCÉDURE D'ÉLECTION RELATIVEMENT À LA NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-004/SSGC)

M. Martin Pigeon **PROPOSE** d'adopter la procédure d'élection suivante :

1. Préambule

Le mandat de la présidente et de la vice-présidente du conseil d'administration prend fin en même temps que leur mandat en tant que membre du conseil d'administration.

2. Élection

Le président de l'élection recevra les propositions des mises en nomination pour la présidente et la vice-présidente. S'il y a lieu, il y aura vote et publication des résultats.

Le président procède en premier lieu à l'élection de la présidente et ensuite à l'élection de la vice-présidente.

3. Mises en nomination

Dès que le président de l'élection déclare un poste ouvert, il reçoit toutes les propositions de mises en nomination, au fur et à mesure de leur présentation.

Seul un membre du conseil d'administration siégeant à titre de parent peut faire l'objet d'une proposition de mise en nomination.

Sur proposition d'une résolution adoptée à la majorité des voix, la période de mises en candidatures est close.

S'il n'y a qu'une seule personne pour un poste à pourvoir, le membre du conseil d'administration proposé, s'il accepte, se trouve élu. S'il y a plus d'un candidat, le président de l'élection appelle le vote après avoir demandé à chaque candidat mis en nomination, commençant par le dernier, s'il accepte d'être mis en nomination.

4. Présentation des candidats

Dans le cas d'élection, chacun des candidats présente ses objectifs et sa motivation à présenter sa candidature.

5. Bulletin de vote

S'il doit y avoir un vote, le membre du conseil d'administration utilise, chaque fois, un bulletin de vote constitué d'une feuille sur laquelle est indiqué le nom de tous les membres du conseil d'administration siégeant à titre de parent.

6. Scrutin

Après la tenue du scrutin, le président d'élection fait rapport à l'assemblée.

Les propositions de mises en candidature et la proclamation du candidat élu au poste de la présidence ou au poste de la vice-présidence doivent être faites en assemblée publique.

7. La présidence de l'assemblée

La présidence de l'assemblée (excluant la présidence temporaire s'il s'agit d'une personne qui n'est pas membre du conseil d'administration) peut faire des propositions pour des mises en candidature.

La présidence de l'assemblée (excluant la présidence temporaire s'il s'agit d'une personne qui n'est pas membre du conseil d'administration) vote à chaque tour de scrutin.

8. La majorité

Le candidat ne pourra être élu à la présidence ou à la vice-présidence qu'à la majorité des voix exprimées.

Tout membre n'ayant pas exercé son droit de vote sera réputé s'être abstenu de voter.

9. Processus d'élimination

Advenant la situation où personne n'obtient la majorité, la personne qui a le moins de votes après un tour de scrutin est automatiquement éliminée et le président d'élection appelle un scrutin supplémentaire parmi les candidats toujours en lice.

Dans la situation où les deux candidats qui ont reçu le moins de votes sont *ex aequo*, le président d'élection appelle un scrutin supplémentaire pour départager seulement ces deux candidats. S'il l'égalité des votes demeure, la présidence de l'assemblée exerce son vote prépondérant pour départager seulement ces deux candidats. S'il y a plus de deux candidats dans cette situation, la présidence de l'assemblée se prononce de façon à éliminer un candidat et le président d'élection appelle un scrutin supplémentaire pour départager seulement les deux autres candidats *ex aequo*. Si ces dernières situations surviennent dans le cadre du processus d'élection de la présidence, le président d'élection procédera de façon aléatoire selon le moyen de son choix lequel moyen devra présenter une garantie suffisante du caractère aléatoire de l'opération.

10. Destruction des bulletins de vote

À l'expiration de cinq (5) jours suivant la tenue de la présente procédure, le secrétaire général détruit les bulletins de vote.

Adopté

NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE D'ÉLECTION ET DE DEUX SCRUTATEURS RELATIVEMENT À LA NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE (RCA-005/SSGC)

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Jaymee Lafave de nommer M. Rémi Tremblay, à titre de président d'élection et de nommer M. Michaël Charette et M. René Brisson à titre de scrutateurs.

Adopté

CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE MISES EN CANDIDATURE POUR LA PRÉSIDENTE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-006/SSGC)

M^{me} Mélanie Larin **PROPOSE** la candidature de M^{me} Isabelle Viau. M^{me} Viau accepte sa mise en candidature.

Conformément à la procédure d'élection adoptée, il est **PROPOSÉ** par M^{me} Mélanie Pesant de clôturer la période des mises en candidature.

Adopté

NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-007/SSGC)

CONSIDÉRANT l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la procédure d'élection retenue;

CONSIDÉRANT le résultat de vote tenu en application de ladite procédure;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Mélanie Pesant de nommer M^{me} Isabelle Viau à la présidence du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord.

Adopté

CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE MISES EN CANDIDATURE POUR LA VICE-PRÉSIDENTE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-008/SSGC)

M^{me} Isabelle Viau **PROPOSE** la candidature de M. Jean-Charles Bouvrette. M. Bouvrette accepte sa mise en candidature.

Conformément à la procédure d'élection adoptée, il est **PROPOSÉ** par M^{me} Johanne Hamel de clôturer la période des mises en candidature.

Adopté

NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-009/SSGC)

CONSIDÉRANT l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la procédure d'élection retenue;

CONSIDÉRANT le résultat de vote tenu en application de ladite procédure;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Mélanie Pesant de nommer M. Jean-Charles Bouvrette à la vice-présidence du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord.

Adopté

DÉTERMINATION DE LA DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (RCA-010/SSGC)

CONSIDÉRANT l'institution du premier conseil d'administration du centre de services scolaire le 13 octobre 2020 et son entrée en fonction le 15 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'article 25 de l'annexe 1 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires 2020* L.Q. c.1, tel qu'amendé par l'article 12 du *Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires* et l'entrée en vigueur de certaines dispositions, édictées par le Décret 522-2020 du 13 mai 2020, G.O. 14 mai 2020, 2127A, prescrivant que lors de la première séance du conseil d'administration, les membres déterminent ceux dont le mandat se terminera le 30 juin 2022 et ceux dont le mandat se terminera le 30 juin 2023, ceux-ci devant être deux ou trois au sein de chaque catégorie de membre.

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Jaymee Lafave :

DE DÉTERMINER la durée du mandat des membres parents dont les noms suivent jusqu'au 30 juin 2022 :

M^{me} Mélanie Pesant

M^{me} Jaymee Lafave

DE DÉTERMINER la durée du mandat des membres du personnel dont les noms suivent jusqu'au 30 juin 2022 :

M^{me} Nathalie Lebeau

M^{me} Sylvie Beauregard

DE DÉTERMINER la durée du mandat des membres de la communauté dont les noms suivent jusqu'au 30 juin 2022 :

M. Benoît Gravel

M. Robert Collerette

DE DÉTERMINER la durée du mandat des autres membres jusqu'au 30 juin 2023.

Adopté

SIGNATAIRES AUX COMPTES BANCAIRES (RCA-011/SRF)

CONSIDÉRANT l'article 315 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (ci-après; la « Loi sur la gouvernance ») qui prévoit que le mandat des commissaires prend fin le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi sur la gouvernance sur les pouvoirs conférés à la directrice générale jusqu'au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT la décision (RF-20-001) qui prévoit de nommer comme signataires les personnes détenant les fonctions suivantes : la direction générale, la direction du Service des ressources financières, la direction adjointe du Service des ressources financières et le coordonnateur du Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des ressources financières;

Il est **PROPOSÉ** par M. Robert Collerette de nommer comme signataires, et ce, à compter du 20 octobre 2020, les personnes détenant les fonctions suivantes : la directrice générale, le directeur du Service des ressources financières, le directeur adjoint du Service des ressources financières et le coordonnateur du Service des ressources financières.

Adopté

CADRE NORMATIF DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSSRDN) ET ADAPTATIONS NÉCESSAIRES (RCA-012/SSGC)

CONSIDÉRANT l'adoption le 8 février 2020 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* visant principalement à revoir l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires, qui sont devenues le 15 juin 2020 des centres de services scolaires, administrés depuis le 15 octobre 2020 par un conseil d'administration, composé de parents, de représentants de la communauté et de membres du personnel;

CONSIDÉRANT QUE les modifications législatives plus haut mentionnées ne prévoient plus la constitution d'un comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le cadre normatif du CSSRDN demeure en vigueur, mais qu'il doit être lu et appliqué en faisant les adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE ce cadre normatif est composé des règlements, des politiques, des procédures et des directives adoptées ou émises par les instances compétentes du CSSRDN;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Mélanie Larin :

QUE pour l'application du cadre normatif du CSSRDN l'expression « conseil des commissaires » soit remplacée par « conseil d'administration » et que l'expression « Commission scolaire de la Rivière-du-Nord » est remplacée par « Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord »;

QUE tous les textes du cadre normatif du CSSRDN faisant référence ou reprenant une disposition de la *Loi sur l'instruction publique* qui a été modifiée soient lus et appliqués en faisant les adaptations nécessaires et en conformité avec les dispositions en vigueur de la *Loi sur l'instruction publique*;

QUE soient autorisées les modifications aux textes du cadre normatif du CSSRDN en application de ce qui précède.

Adopté

APPLICATION TRANSITOIRE DES RÈGLES DE PROCÉDURE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSSRDN) (RCA-013/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relative à l'organisation et à la gouvernance scolaires (Projet de loi 40/Loi 1)* a transformé la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord en centre de services scolaire en remplaçant également le conseil des commissaires par un conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit, par règlement, adopter ses règles de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE le processus réglementaire prévu à la *Loi sur l'instruction publique* impose des délais de publication;

CONSIDÉRANT QU' afin d'assurer, en tout temps à compter de sa formation, le bon fonctionnement du conseil d'administration et le bon déroulement de ses séances, il y a lieu que ce dernier se dote immédiatement et de façon transitoire, de règles de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice d'élaboration de telles règles dans le cadre du changement actuel de gouvernance commande un exercice de réflexion et d'analyse afin de s'assurer que ces dernières sont adaptées aux besoins et à la réalité du conseil d'administration et, dans la mesure du possible, de leur conformité aux meilleures pratiques;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice, incluant le processus d'adoption d'un règlement, implique un calendrier de travail s'échelonnant sur une certaine période de temps;

CONSIDÉRANT l'actuelle entrée en fonction de conseil d'administration et la nécessité pour ce dernier de pouvoir se gouverner, de façon immédiate et transitoire, en fonction de règles définies et établies;

CONSIDÉRANT QUE les règles de procédure du conseil des commissaires peuvent, de façon transitoire et avec les adaptations nécessaires, répondre dans l'immédiat aux enjeux et besoins plus haut mentionnés;

Il est **PROPOSÉ** par M. Alexandre Gagnon :

D'adopter, de façon transitoire et avec les adaptations nécessaires, les règles de procédure du conseil des commissaires jointes à présente résolution sous la cote **CA2020-2021-01** pour en faire celles du conseil d'administration jusqu'à l'adoption par ce dernier de ses propres règles de fonctionnement, par voie réglementaire.

De mandater le comité de gouvernance et d'éthique pour intégrer prioritairement cet exercice à son calendrier de travail 2020-2021 et revenir au conseil d'administration avec une proposition à l'issue de ses travaux.

Adopté

APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Pour information

Jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement du gouvernement auquel il est fait référence, le Code d'éthique et de déontologie est applicable aux membres du conseil d'administration du CSSRDN, avec les adaptations nécessaires.

AMENDEMENT – CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020-2021 (RCA-014/DG)

CONSIDÉRANT l'article 315 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (ci-après; la « *Loi sur la gouvernance* ») qui prévoit que le mandat des commissaires prend fin le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la *Loi sur la gouvernance* sur les pouvoirs conférés à la directrice générale jusqu'au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT la décision (TR-20-006) qui adopte le calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année scolaire 2020-2021;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Jaymee Lafave d'amender le calendrier des séances du conseil d'administration 2020-2021, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2020-2021-02**.

Adopté

CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE, DU COMITÉ VÉRIFICATION ET DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Pour information

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DIVERS COMITÉS PERMANENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 (RCA-015/SSGC)

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Mélanie Pesant de nommer les personnes suivantes aux divers comités permanents du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord pour l'année scolaire 2020-2021 :

Comité de gouvernance et d'éthique

M^{me} Nathalie Lebeau

M. Marc-André Leblanc

M^{me} Nathalie Raymond

Comité de vérification

M. Jean-Charles Bouvrette

M. Robert Collettere

M^{me} Mélanie Larin

M. Martin Pigeon

Comité des ressources humaines

M. Alexandre Gagnon

M^{me} Johanne Hamel

M^{me} Mélanie Pesant

M^{me} Isabelle Viau

Comité consultatif de transport des élèves :

M^{me} Johanne Hamel

M^{me} Mélanie Pesant

Comité sur le recours d'un élève ou de ses parents en vertu des articles 9 et ss. de la LIP :

M^{me} Sylvie Beauregard

M. Alexandre Gagnon

M^{me} Jaymee Lafave, (substitut)

M^{me} Mélanie Larin, (substitut)

M^{me} Mélanie Pesant, (substitut)

Comité conjoint tripartie piscine École polyvalente Lavigne (Ville de Lachute — Commission scolaire Sir-Wilfrid Laurier — Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord) :

M^{me} Jaymee Lafave

M^{me} Johanne Hamel (substitut)

Comité de gestion CFTR :

M. Benoît Gravel

Comité culturel :

M^{me} Johanne Hamel

Adopté

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CORPORATIONS SANS BUT LUCRATIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Ce point est reporté à la prochaine séance.

DÉCISIONS RENDUES PENDANT LA PÉRIODE TRANSITOIRE

Pour information

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE – PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCA-016/SSGC)

M^{me} Nathalie Lebeau **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 21 h 30.

Adopté

Présidente

Secrétaire